GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
21 MARS 2011
DEPOT N° 9078

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
06 JUIN 2011
DEPOT N° 17217

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 FEV. 2011
DEPOT N° 0703

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
17 FEV. 2011
DEPOT N° 889

ABB France

Société par Actions Simplifiée au capital de 25.777.845,30 euros

Siège Social : 9, avenue Edouard Belin- 92566 Rueil Malmaison

RCS Nanterre 335 146 312

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
08 FEV. 2011
DEPOT N° 4917

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix,
Le vingt six novembre à douze heures trente,

Les associés de la Société ABB France, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de la société ABB France sis à Montluel (01120), 465 avenue des Pré Seigneurs, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société ABB SA, représentée par Monsieur Pierre ST-ARNAUD, dûment habilité, représentant le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre ST-ARNAUD.

Madame Özlem USLU assume les fonctions de secrétaire.

Madame Anne Line PRODAN (titulaire), Messieurs Karim GOUASMI (Titulaire) et Frank WINTENBERGER (Titulaire) élus du Comité d'Entreprise, assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le projet des décisions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

Consécutivement à la décision de confusion de patrimoine de la société Jokab Safety France SAS arrêtée par son Associé Unique, ABB France, le 26 novembre 2010, le Président décide d'étendre l'objet social d'ABB France aux activités précédemment exercées par la société Jokab Safety France SAS et de modifier en conséquence l'article 2 de ses statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET
La société a pour objet en France et en tous pays :

1. *L'étude, le développement, la fabrication, la commercialisation, l'entretien, la maintenance et l'après-vente :*

 - *de tous produits composants électrotechniques et électroniques, dans les domaines notamment des raccordements, de la commutation, de la signalisation, de la connectique et des automatismes,*
 - *d'ensembles d'appareillages à haute et basse tension et de structure métalliques diverses,*
 - *de produits et de technologies d'instrumentation de mesure physique, physico-chimique et électronique, de contrôle et de régulation destinés au secteur industriel,*
 - *de toutes machines moyenne tension ou alternateurs,*
 - *de tous matériels ou installations dans les domaines de l'électrotechnique,*
 - *de tous produits ayant attrait aux entraînements électriques par des moteurs basse tension,*
 - *de tous produits et systèmes pour le transport et la distribution de l'énergie électrique et les services associés,*

2. *L'achat, la vente de produits, systèmes, services et solutions clés en main, la conception, l'étude, l'ingénierie, la réalisation directe ou indirecte, l'installation et la mise en service d'équipements, de machines, d'appareils divers et d'ensembles industriels dans les domaines suivants :*

 - *traitement et travail du métal, ciment et céramique,*
 - *emballage, conditionnement et manutention,*
 - *chimie, pétrole et pétrochimie,*

- *ingénierie de formulation et fourniture de ligne flexible,*
- *analyse industrielle,*
- *industrie du papier et de la pâte à papier,*
- *marine,*
- *turbocompresseurs et services associés,*
- *industries manufacturières et de grande consommation,*
- *électrification,*
- *pilotage des arrêts et démantèlements d'installation,*
- *automatisation de la production des sites industriels.*

3. *La recherche, la conception, la réalisation et la commercialisation de systèmes de protection contre tous types de surtensions, en ce inclus notamment les parafoudres et les paratonnerres, destinés aux distributeurs, incorporateurs, installateurs et utilisateurs ainsi que la formation professionnelle dans le domaine de la protection contre les effets de la foudre.*

4. *La commercialisation et la mise en service de robots industriels et de tous types d'équipements périphériques associés. Le développement, l'achat, la vente, la conception, l'étude, l'ingénierie, la réalisation directe ou indirecte, l'installation :*

 - *de systèmes robotisés dans les domaines de l'assemblage de carrosseries et du traitement de surface,*
 - *de cellules ou packages de production à base de robots industriels pour la mise en oeuvre de tous procédés industriels de fabrication.*

 Le développement et la mise en œuvre de services associés à ces activités tels que notamment : la maintenance, le dépannage, la rénovation d'équipements de production ou la formation.

5. L'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation, le négoce, en qualité de distributeur, ainsi que la représentation en qualité d'agent, courtier, commissionnaire, ou autrement, de systèmes et d'automatismes de contrôle et de sécurité ainsi que de tout matériel, équipement, installation, accessoires, produits dans le domaine du contrôle et de la sécurité des installations et des équipements industriels, immobiliers, de transports et autres.

 L'installation, l'assemblage, le montage, le démontage, la réparation, l'entretien, de systèmes et d'automatismes de contrôle et de sécurité ainsi que de tout matériel, équipement, systèmes, accessoires et produits, dans le domaine du contrôle et de la sécurité des installations et des équipements industriels, immobiliers, de transports et autres,

 Le conseil, la formation, le diagnostic, l'audit de systèmes, dans le domaine du contrôle et de la sécurité des installations et des équipements industriels, immobiliers, de transports et autres.

6. La réalisation de tous travaux de recherche concernant son objet social y compris *le développement, l'acquisition, l'exploitation et la vente ou cession de tous brevets,*

licences, procédés et secrets de fabrication, tous dessins, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés au présent article.

7. *La création, l'acquisition, l'exploitation, la cession, l'affermage de tous établissements industriels ou commerciaux, usines, immeubles, matériels et machines de toute nature, nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.*

8. *La formation de toute personne à l'utilisation des produits et technologies susvisés.*

La société pourra faire ces opérations tant pour son compte qu'à titre de courtier, de représentant, de commissionnaire, ducroire ou non, en régie, comme gérante ou à tout autre titre.

Elle pourra participer, directement ou indirectement, à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, location-gérance, apports, commandite, souscription ou achat de titres ou participation de toute nature, dans toute société, groupement ou personne morale quelconque quelle qu'en soit la forme et dans tout secteur d'activité.

Et d'une façon plus générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous similaires ou connexes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Le Président
Pierre ST-ARNAUD

Le Secrétaire
Özlem USLU

Le Scrutateur
ABB SA
dûment représentée par
Pierre ST-ARNAUD